

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Chez nous et chez eux !

M. Léon Jouhaux vient de disparaître de la vie française où il a fait tant de mal. Il fut un peu dans notre République, où les ministres tremblaient devant lui, ce que furent certains puissants féodaux dans notre ancienne Monarchie. De la C.G.T., qui aurait pu être une grande association professionnelle et corporative, il fit un instrument de chantage sur les gouvernements, un moyen de despotisme politique qui ne manqua pas du reste de lui valoir parfois de profitables prébendes. Avec la C.G.T., dressée comme un contre-Etat dans l'Etat, il avait fourni un redoutable instrument d'action à cette guerre civile permanente qu'on appelait la lutte des classes.

D'autres furent les doctrinaires, les théoriciens de cette lutte des classes. Il en fut, lui, le praticien, le réalisateur. Du syndicalisme qui devrait être une œuvre d'émancipation ouvrière et de progrès social, il avait fait un ferment de haine sociale et de dissociation nationale. Ainsi, plus que quiconque peut-être, il aura contribué à affaiblir notre pays en le divisant contre lui-même, à défranchiser la France au profit d'un chimérique et détestable internationalisme d'autant plus dangereux chez nous qu'il était répudié et honni partout ailleurs — même en Russie. Tandis que, sous l'inspiration de M. Léon Jouhaux, les classes de citoyens français s'armaient les unes contre les autres, au dehors nos ennemis s'armaient contre la France !... contre toute la France !

C'est en effet un phénomène qui mériterait d'être étudié de près de savoir pourquoi le socialisme-marxiste, avec sa lutte des classes et son internationalisme, aura fait beaucoup de mal chez nous. Beaucoup de mal hors de l'Allemagne, mais pas du tout en Allemagne, où il est né et d'où nous l'avons reçu.

C'est à se demander s'il n'a pas été pour les Allemands un moyen d'affaiblir le sentiment patriotique en France et notre force de résistance afin de pouvoir mieux nous asservir !

L'internationalisme en Allemagne n'a jamais été qu'une formule de Congrès et de manifeste, un procédé pour duper la classe ouvrière française et la soumettre à la force des armées hitlériennes. La socialdemocratie n'était qu'une forme de caporalisme, un encasernement civil, une organisation destinée à discipliner les masses ouvrières jusque dans leur existence professionnelle — mais à les discipliner au seul profit et pour la seule grandeur de la nation allemande. En introduisant chez nous l'internationalisme qui nous affaiblissait, ils préparaient le triomphe de leur nationalisme.

Déjà, en 1914, ce fut une stupefaction pour nos socialistes-marxistes, qui avaient vainement fait appel à la solidarité ouvrière des socialdemocrates, de les voir arriver, en France, non pas pour travailler à l'émancipation du prolétariat, mais sous l'uniforme feldgrau. Non pas pour fraterniser, mais armés de mitrailleuses et de canons pour se battre et pour tuer.

La leçon n'aura pas servi longtemps puisque, quelques années après la victoire, la même propagande de mensonge a recommencé chez nous, sous une forme encore aggravée par les communistes. C'est alors qu'il aurait fallu au pouvoir un véritable gouvernement, capable de comprendre et de défendre l'intérêt national au lieu de ces ministres éphémères et tremblants qui se succédaient sous la férule de M. Jouhaux.

Emile LAPORTE.

Aux rond-de-cuir de l'auto

J'ai rencontré un mien ami, Parisien « réfugié » dans le Midi provençal ou, d'ailleurs, il a eu la précaution, il y a quelques années, de se faire bâtir une petite maison entourée d'un jardin, au flanc d'une colline, face à la mer.

— Je vais rester là, m'a-t-il dit, en attendant que la situation se soit clarifiée, et comme je viens d'enfermer ma voiture sous des housses dans mon garage, j'achèterai deux vélos, un pour ma femme, un pour moi.

Et, il ajouta en montrant son abdomen qui commence à pointer sous la ceinture du pantalon :

— Ça me fera tomber le ventre.

En rendant inutilisable les sept dixièmes des automobiles la disette d'essence aura eu, en effet, deux effets heureux. Le premier, c'est de débarrasser nos routes et nos rues de l'encombrement des voitures qui rendait impossible la vie des pauvres piétons. Le second, c'est de rendre à des milliers de nos concitoyens l'usage de leurs jambes qu'ils avaient totalement perdu.

Car l'abus de l'auto était devenu tel que certains propriétaires de voiture ne descendaient plus de celle-ci, depuis le matin jusqu'au soir, en usant même pour aller au débit de tabac voisin acheter des cigarettes. Ils avaient fini par croire qu'ils

étaient venus au monde avec, collé à leur derrière, un coussin de siège.

Le dimanche, ils totalisaient deux cents kilomètres autour de la grande ville où ils résidaient, se « tapaient » un copieux déjeuner dans une « hostellerie » réputée... pour ses coups de fusil, ou quelque autre « relai gastronomique » ; remontaient ensuite dans leur voiture et se remettaient à rouler jusqu'au soir.

Retenus chez eux, ou installés au café autour d'une table apéritive, ils disaient en se frottant les mains : « On a fait une belle balade ! » Et comme Tartarin pour le duo de Robert-le-Diable avec Mme Bésuquet, le plus fort c'est qu'ils le croyaient.

Il y a des foules de gens, qui sans l'auto, sans l'abus de l'auto continueraient à se bien porter. Mais on n'enfreint pas impunément les lois de la nature. L'homme a des jambes, c'est pour s'en servir.

Le nouveau régime va obliger les rond-de-cuir du volant à marcher, à pédaler, à respirer, à s'oxygéner les poumons, à faire fonctionner leurs muscles et, de plus, à être frugaux.

« A quelque chose malheur est bon », dit la sagesse des nations, qui est souvent la sagesse tout court.

PAN.

INFORMATIONS

La réorganisation de la radiodiffusion

La Radio française est en voie de réorganisation. Selon certains renseignements qui n'ont fait l'objet d'aucun démenti, les délégués français à la commission d'arbitrage viennent d'obtenir le droit, pour le gouvernement français, de se servir, sous le contrôle de la censure allemande, du poste d'émission « Paris-Mondial », dont les émissions sont perçues partout. Il pourrait en aller de même, avant peu, pour « Radio-Paris ».

On aurait mis à l'étude la publication d'un journal spécial qui annoncerait les programmes et commenterait les principales émissions.

Le statut des fonctionnaires de la Radiodiffusion serait signé.

Caisse d'Epargne

Le « Journal Officiel » publie une loi suspendant pour l'année 1940 l'application des dispositions des articles 1^{er} et 2^o du décret du 12 novembre 1938, modifiant la loi du 20 juillet 1895 sur les Caisses d'épargne. Ce décret limitait à 20.000 fr. par an le montant des versements qui pouvaient être effectués à un compte. La mesure qui vient d'être prise supprimant le « plafond » de 20.000 francs répond au souci de donner aux épargnants des facilités que justifient les circonstances présentes.

Réouverture de la frontière entre l'Alsace et la Suisse

A la suite d'un accord intervenu avec les autorités allemandes de Saint-Louis, la frontière de Saint-Louis, entre l'Alsace et la Suisse, a été ouverte lundi, entre 10 h. et 16 h., pour permettre aux Suisses qui étaient établis en Alsace avant la guerre d'y retourner.

Les Anglais recrutent des aviateurs américains

On apprend de New-York que les Anglais redoublent d'efforts pour recruter des aviateurs américains pour l'armée de l'air anglaise. On promet aux volontaires des sommes très importantes. Des bureaux de recrutement existent à New-York, à Oklahoma-City, à San-Francisco et à Los-Angeles.

Vingt-cinq aviateurs américains se rendent, selon le « New-York Herald Tribune », chaque semaine au Canada.

L'évacuation de la Somalie britannique

L'Agence Reuter annonce officiellement que les troupes britanniques ont évacué avec succès la Somalie britannique.

Il est dit dans l'information que tous les canons ont été embarqués sur les navires « excepté ceux qui ont été perdus avant ».

Négociations germano-soviétiques

Conformément à l'accord commercial germano-soviétique, prévoyant une balance semestrielle des comptes et la mise au point des différentes questions, une délégation allemande dirigée par le docteur Schnurré est attendue à Moscou le 28 août.

La démobilisation des Juifs en Roumanie

A la suite de la publication en Roumanie du statut des Juifs leur interdisant de servir dans l'armée, on procède actuellement à une démobilisation d'environ 100.000 Juifs. Certains spécialistes ne sont pas touchés pour le moment par cette mesure.

La Dobroudja à la Bulgarie

Les envoyés spéciaux à Craiova des journaux de Belgrade annoncent que la rétrocession de la Dobroudja à la Bulgarie serait en principe décidée.

On apprend de bonne source que les autorités roumaines ont pris des mesures en vue du retrait des unités roumaines stationnées en Dobroudja. La plus grande partie des troupes et le personnel des administrations ont déjà été évacués en Dobroudja septentrionale.

Aux États-Unis

La Commission de la marine du Sénat a voté un crédit supplémentaire de cinq milliards de dollars pour la construction de la flotte américaine capable de défendre en même temps l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique.

Revendications japonaises

Le Japon aurait présenté à la Thaïlande, c'est-à-dire au Siam, d'importantes revendications.

Le gouvernement nippon exigerait le droit d'établir, au Siam, des bases aériennes, navales et militaires, et revendiquerait le droit d'utiliser les chemins de fer siamois.

Il proposerait en outre la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle et l'établissement d'une étroite coopération entre les forces navales et militaires des deux pays.

Une délégation siamoise aurait quitté Bangkok pour discuter de ces revendications avec le gouvernement nippon.

Les Conseils Généraux

Le « Journal Officiel » publie un décret par lequel est, en fait, supprimée la possibilité pour les Conseils généraux de demander leur réunion en session extraordinaire.

Voici d'ailleurs l'essentiel de ce décret :

« Article premier. — L'article 24 de la loi du 5 août 1871, rectifié par l'article 9 du décret du 5 novembre 1926, est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 24. — Les Conseils généraux peuvent, en outre, être réunis :

« 1. Par décret ;

« 2. Par le préfet. »

Un grand nombre d'officiers généraux sont mis à la retraite

Le « Journal Officiel » publie une liste d'officiers généraux placés, à compter du 20 août 1940, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Cette liste comporte les noms, notamment, de huit généraux d'armées : les généraux Nogues, Besson, Colson, Condé, Blanchard, Garçery, Bourret et Touchon ; de treize généraux de corps d'armée, dont le général Prioux, de trente-cinq généraux de division et de soixante-quatorze généraux de brigade de l'armée métropolitaine.

Annulation des Associations maçonniques

Un décret constate la nullité des Associations dites « Grande Loge de France » et « Grand Orient de France ». En voici l'essentiel :

Article premier. — Est constatée la nullité des Associations dites « Grande Loge de France », 8, rue de Puteaux, à Paris, et « Grand Orient de France », 16, rue Cadet, à Paris, et de tous les groupements s'y rattachant situés en France, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art. 2. — Il sera procédé à la dévolution des biens mobiliers et immobiliers des Associations des groupements visés à l'article premier, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 13 août 1940.

Le Bureau international du travail à Montréal

M. Winant, directeur américain du Bureau international du travail, a annoncé qu'on a transféré « temporairement » le bureau de Genève à l'Université de Montréal (Canada).

Il a ajouté que cette mesure était devenue nécessaire puisque le manque de communications menaçait d'isoler l'Office de Genève des Etats membres non Européens.

Le communiste Léon Trotsky est victime d'un attentat

M. Léon Trotsky a été victime d'un attentat mardi après-midi à Mexico.

Un communiste français, du nom de Frank Jacques, qui s'était introduit auprès de Trotsky, il y a quelque temps, sous un nom d'emprunt, l'a abattu à coups de marteau dans son appartement, après un déjeuner pris en commun.

L'auteur de l'attentat, qui est arrivé du Mexique récemment, a été arrêté immédiatement et a été interrogé peu après. Il s'est opposé par la force à son arrestation et, de ce fait, a subi de graves blessures.

En dernière heure on apprend que Trotsky a succombé à ses blessures.

Les préparatifs allemands contre l'Angleterre

La radio allemande signale des appréciations d'un correspondant de l'Associated Press en Allemagne sur l'activité militaire du Reich.

L'Allemagne, écrit ce correspondant, est en train de terminer ses préparatifs pour sa grande attaque contre l'Angleterre. Dans les ports de la Manche, elle fait des essais avec une nouvelle arme qui sera une surprise pour le monde entier.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce que les sapeurs-pompiers de Paris, regroupés à Clermont-Ferrand, sont revenus à Paris.

— Un bateau d'excursion a chaviré devant la Corogne. Quarante personnes qui se trouvaient à bord ont péri.

— Plusieurs navires transportant 700 enfants de Grande-Bretagne sont arrivés mardi dans un port canadien de l'Atlantique.

— Mme Aubard, de Livry-Gargan, a été décorée de la croix de guerre pour avoir guidé à travers les lignes allemandes les restes d'une demi-brigade de chasseurs.

— Le général d'armée Georges a été placé, à compter du 19 août, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

— M. Rivollet, ancien ministre des pensions, est relevé de ses fonctions de membre de l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation.

Chronique du Lot

LES ALIMENTS MÉLASSÉS DANS L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

De la Direction des services agricoles :

Il importe de réserver aux porcs toutes nos disponibilités en orge, maïs, sarrasin, remoulages et farines basses.

Pour les animaux des espèces chevaline, bovine et ovine, il existe des stocks assez importants de mélasse pouvant être employée sous la forme de son mélassé.

Le son mélassé constitue un excellent aliment, rafraîchissant, régulateur des fonctions intestinales, assurant une excellente résistance aux épizooties et facilitant l'engraissement. Un kilo de son mélassé a la même valeur nutritive que 740 grammes d'avoine ou que 325 grammes d'orge ; il est beaucoup plus économique. Sur la base de 77 fr. le quintal départ usine, le son mélassé est beaucoup plus avantageux que l'avoine à 125 fr. le quintal ou l'orge à 150 fr.

Les rations journalières suivantes sont à recommander :

Chevaux, 1 kg. 500 à 3 kg. ; bœufs, 1 kg. 500 à 4 kg. ; mulets, 0 kg. 750 à 1 kg. 500 ; vaches, 1 kg. 500 à 2 kg. 500 ; moutons, 0 kg. 200 à 0 kg. 500 ; porcs, 0 kg. 200 à 0 kg. 500.

Le son mélassé est d'une conservation parfaite s'il est emmagasiné dans des locaux secs et aérés. Durant l'été, il faut éviter l'empilage des sacs. L'hiver, pendant les gelées, le produit doit être maintenu de trois à cinq jours à la chaleur des étables avant la mise en consommation.

Le son mélassé sera distribué de préférence en mélange avec les autres parties de la ration (avoine, tourteau, pailles et fourrages hachés).

Le son mélassé représentant un élément de base de l'alimentation du bétail est actuellement indispensable pour l'exploitation saine du bon entretien de son cheptel. Son emploi judicieux doit permettre de réaliser une économie appréciable dans l'entretien du cheptel, d'utiliser rationnellement un sous-produit de meunerie et de contribuer dans une large mesure à stabiliser le marché des céréales secondaires.

RAVITAILLEMENT EN BOIS

La Préfecture nous communique :

Pour parer aux difficultés du ravitaillement en bois de la population civile, de la boulangerie et des industries de transformation du bois, que ne manqueraient pas de créer notamment la pénurie de combustibles minéraux et la rareté de moyens de transport, il va être constitué, sous la forme d'une société commerciale, un groupement interprofessionnel du bois, chargé d'organiser la production, le stockage et la répartition du bois.

Une réunion groupera à cet effet, le lundi 25 août prochain, à la Chambre de Commerce, les exploitants et commerçants en bois. Tous ceux qui n'auraient pas reçu de convocation spéciale et qui désirent adhérer au groupement sont priés d'assister à cette réunion.

L'INCENDIE MEURTRIER

Nous avons parlé en son temps du grave incendie qui éclata à Puy-l'Évêque dans la soirée du 25 juillet dernier.

Il y a encore une victime à ajouter au nombre de celles qu'on a eu déjà à déplorer.

Il s'agit d'une jeune fille de 16 ans, Mlle Yvonne Just, qui avait été transportée à l'hôpital de Cahors, où, après un mois et malgré tous les soins qui lui furent donnés, elle a succombé à ses terribles blessures.

Ce décès porte à quatre le nombre des victimes de cet incendie. Ce sont : Jules Just, 44 ans, le jeune Roger Just, Marie Séverin et enfin Yvonne Just.

La rentrée des classes

L'ouverture des écoles primaires est fixée au lundi 2 septembre ; celle des lycées sera ultérieurement par le Ministère de l'Instruction publique.

Grave accident

Ces jours derniers, sur la route de Montbazens aux Allées (Aveyron), une moto conduite par M. Firmin Calmètes, et sur laquelle se trouvait son épouse, Anna Leyguez, du village de Les Cases, commune de Lentillac (Lot), est entrée en collision avec une bicyclette conduite par M. Lalo.

Mme Anna Leyguez, très grièvement blessée, a succombé peu après.

Son mari, Firmin Calmètes, et le cycliste ont été transportés à l'hôpital de Villefranche dans un état grave.

Vois de fruits

Depuis quelques jours, des propriétaires constataient que des maraudeurs pénétraient dans les jardins et faisaient ample provision de fruits. Plainte fut portée.

Une enquête fut ouverte par la police. Au cours de l'interrogatoire qu'elle fit subir à un jeune réfugié âgé de 16 ans, nommé B. R., celui-ci avoua avoir volé des fruits.

L'enquête a été transmise au Parquet.

PLUS DE FROMAGES

Encore une restriction ! Depuis quelques jours, les ménagères ne trouvent plus de fromage chez les commerçants.

C'est que depuis le 6 août la sortie des fromages était interdite dans le Cantal. Et voilà qu'un communiqué de la préfecture de l'Aveyron fait connaître que la sortie des fromages de Laguiole est interdite jusqu'à la distribution aux négociants de la carte professionnelle.

Le communiqué ajoute que les commerçants des autres départements ne sont pas autorisés, jusqu'à nouvel ordre, à acheter du fromage de Laguiole dans l'Aveyron.

CHAMBRE DES MÉTIERS

Aux artisans lingères et blanchisseuses. — En vue d'essayer d'obtenir la quantité de savon nécessaire à l'exercice de leur profession, les artisans lingères et blanchisseuses sont priées de faire connaître leurs besoins mensuels, le nom et l'adresse de leurs fournisseurs habituels au Président de la Chambre des Métiers du Lot, 5, rue Blanqui, Cahors.

Il ne sera tenu compte que des demandes portant le numéro d'inscription au Registre des Métiers.

INFIRMIÈRES DES GROUPEMENTS DE JEUNESSE

Les Groupements de Jeunesse sont organisés pour les recrues de la classe 40 incorporées les 8 et 9 juin, et qui ne seront rendues à la vie civile qu'au bout de 6 mois.

Les jeunes gens sont groupés dans des camps à proximité d'un chef-lieu de canton. Dans chaque camp, il y aura un service médical comprenant une infirmière-major assistée d'un nombre d'infirmières déterminé par l'importance du camp.

Les infirmières de chaque groupement seront chargées des services suivants : infirmerie ; dispensaire ; service social ; bibliothèque, lingerie, etc...

Elles seront logées, nourries et recevront une indemnité de 12 fr. par jour. Elles auront une permission de dix jours tous les trois mois. Elles s'engageront pour une période de 2 mois, renouvelable tous les deux mois.

En donnant leur adhésion, les candidates pourront indiquer la région dans laquelle elles préféreraient servir, en zone non occupée, et la direction s'efforcera de les satisfaire.

Les membres de la Croix-Rouge que ces dispositions intéresseraient sont invités à adresser leur demande avant le 25 août au Président du Comité inter-sociétés de la Croix-Rouge, 8, rue Jean-Vidal à Cahors.

ECOLE D'AGRICULTURE ET D'ARTISANAT D'USSEL

L'examen d'entrée et des bousses pour les élèves de 1^{re} année (Ecole d'Agriculture et Ecole d'Artisanat) aura lieu à l'Ecole le jeudi 3 octobre 1940 à 7 h. 30.

Les concours d'entrée à la Section spéciale préparatoire aux Ecoles Nationales d'Agriculture est fixé au vendredi 4 octobre 1940 à 7 h. 30. Les candidats internes sont priés de se rendre à l'Ecole la veille du jour de l'examen.

La rentrée des élèves internes de 2^e et 3^e années des deux Ecoles aura lieu dans la journée du samedi 5 octobre 1940, les leçons et les travaux devant reprendre normalement le lundi 7 octobre à 8 heures.

Demander tous renseignements au Directeur de l'Ecole qui se tient tous les jours à la disposition des familles.

Le ministre de l'Agriculture fixe les prix du lait et du beurre

Un arrêté du ministre de l'Agriculture détermine les conditions dans lesquelles seront fixés dans tous les départements les prix des lait, beurres et fromages.

Les prix de vente du lait en nature à la consommation seront augmentés de 10 centimes par litre, sauf dans certains cas.

Les prix maxima du beurre sont les suivants, pour la vente en gros :

Beurre de laiterie, 27 fr. 50 le kilo ;

Beurre fermier malaxé : première qualité, 26 fr. ; deuxième qualité, 24 fr.

Les prix de vente du beurre au détail seront établis dans chaque département par arrêté préfectoral, en majorant ces prix de gros des frais de transport et des frais commerciaux.

Auto abandonnée sur la voie ferrée

Dans la nuit de lundi, un individu qui s'était emparé d'une automobile militaire se rendait de Vers à Cahors. Au passage à niveau de Vèles, l'auto heurta la barrière et fut mise en très mauvais état. Son conducteur l'abandonna sur la voie et prit la fuite.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Aux étrangers

Il est rappelé aux étrangers qu'ils doivent, sous peine de sanctions graves, se présenter avant le 25 août au Commissariat de police.

CAHORS

IL N'Y A PAS PÉNURIE D'ESSENCE POUR TOUS !

Depuis quelques jours, il faut reconnaître que l'animation a bien diminué dans notre région ; il en serait de même également dans les départements voisins, dans le Tarn-et-Garonne notamment.

Il y a ce moins de réfugiés, c'est certain, mais ce qu'on constate cependant, c'est qu'il ne semble pas que le nombre des camions qui circulent à vide dans nos rues et d'autos ait diminué.

Et cette constatation ne manque pas de provoquer de l'étonnement et du mécontentement.

En effet, on sait les difficultés qu'éprouvent des propriétaires d'autos et même des industriels pour se procurer de l'essence. Certains sont obligés de remiser leurs voitures, de cesser leurs travaux.

Et à ce sujet, nous citerons, entre tous, les chauffeurs de taxis qui assurent le service des transports dans la ville et dans les communes voisines.

Depuis quelques semaines ils sont réduits à un chômage à peu près complet faute d'essence.

El, cependant, nul ne peut dire que le service qu'ils assuraient était sans utilité. Certes, non. On reconnaît que la situation qui leur est faite est bien pénible, alors que, comme on peut le constater, à chaque heure du jour, on voit des camions monter, descendre à vide nos rues, nos boulevards.

Les chauffeurs de ces camions trouvent bien de l'essence, n'est-ce pas ? Alors ?

L. B.

MODESTE VŒU

Je ne vous dis pas que Cahors soit devenu une « ville-lumière ». Elle n'aspire pas si haut ! Il faut savoir briser ses ambitions.

Mais, après les temps noirs que nous venons de vivre, c'est tout de même quelque chose dont on apprécie la valeur que d'apercevoir la nuit ces quelques luminaires électriques qui piquent de loin en loin la noirceur des ténèbres et qui permettent de se guider assez pour ne pas aller au pont Louis-Philippe quand on veut se rendre à la Barbacane.

« L'obscurité éclairée » qu'ils nous dispensent est donc précieuse et nous nous gardons de la dénigrer. Par ces temps de restriction nous n'irons pas jusqu'à demander que le nombre ou l'éclat de ces lampes soient augmentés. Nous serions provisoirement satisfaits s'il n'arrivait pas parfois que soient éteintes quelques-unes de celles qui sont prévues pour éclairer. Et l'on mettrait le comble à nos vœux si l'on pouvait en disposer quelques-unes à de certains passages où il fait noir comme dans un four !

Arrestation

A la suite d'une plainte, le Parquet de Cahors s'est transporté à Uzech-les-Oules pour instruire une affaire d'attentat à la pudeur.

L'inculpé est un nommé Sindou, âgé de 30 ans, qui, marié avec une veuve ayant une fille de 12 ans, aurait abusé de celle-ci.

La plainte a été portée par la mère. Après interrogatoire, Sindou a été mis en état d'arrestation et conduit à Cahors, où il a été écroué à la prison.

Chute dans les escaliers

En descendant les escaliers dans son immeuble, impasse Catone, Mme Garnier glissa et tomba. Dans la chute, elle s'est cassée la jambe gauche. Elle a été transportée à l'hôpital.

Triple contravention

Pour défaut de permis de conduire, pour défaut de saut-conduit, pour circulation en sens interdit, contravention a été dressée à M. Clément Costa, de Sènièrgues.

Défaut d'affichage

Pour défaut d'affichage des prix, procès-verbal a été dressé contre Mme Galou, rue Nationale ; veuve Rougé, rue Portail-Alban.

Vente hors du marché

Pour vente en dehors du marché procès-verbal a été dressé contre : Mme Birou, de Montdomere, et Mme Bennac, de Cras.

Chute de bicyclette

Dimanche soir, le soldat Loubet (section des transports militaires à Cahors) descendant à bicyclette la côte de Roquebèze, lorsque le vélo dérapa. Le soldat Loubet tomba sur la route et fut très gravement blessé à la tête. Il a été transporté vers 21 heures à l'hôpital de Cahors.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE CAHORS

RESULTATS DES EXAMENS

Baccalauréat

Première partie, Section A. — Recus définitivement : Mlles Abrial (A.B.), Buffin, Castéra, Doumerc, Hébrard, Ostrowska, Rougier. — Admissible : Mlle Bos.

Section A'. — Recus définitivement : Mlles Andrieu, Claval, Faure, Mazars, Rigal Anne-Marie.

Section B. — Recus définitivement : Mlles Bonnet, Brugidou, Cabannes, Jargaut (A.B.), Rigal Jeanne (A.B.).

Philosophie. — Recus définitivement : Mlles Boissy, Delanis, Dodeman, Rescossé, Simon. — Admissibles : Mlles Solacroup, Rouquié. — Elève admissible n'ayant pu se présenter à l'oral : Mlle Jarige.

Cours Complémentaire de Jeunes Filles de Cahors

Brevet élémentaire. — Recus définitivement : Mlles Alimonti, Canac, Lemozy Jacqueline.

Brevet d'enseignement primaire supérieur. — Recus définitivement : Mlle Lemozy Jacqueline.

École Normale. — Recus définitivement : Mlles Besse Hélène (n° 1), Sabatié (n° 13), Liermain (n° 18).

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Jean-Pierre Brunet, mère de M. Léon Brunet, propriétaire à Cabessut, décédée à l'âge de 88 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue qui, vieille faubourienne de Cabessut, ne comptait que des sympathies parmi tous ceux qui la connaissaient.

Nous adressons à M. Léon Brunet, à ses enfants, à toute la famille en deuil l'expression de nos bien sincères condoléances.

Service religieux pour les soldats morts

Un service religieux pour les soldats décédés à l'hôpital complémentaire du Grand Séminaire sera célébré le samedi 24 août à 8 heures du matin dans la chapelle de cet hôpital.

Concours des Ecoles Normales

Dans la liste des élèves admises au dernier concours des Ecoles normales de jeunes filles, nous relevons avec plaisir le nom de Mlle Hélène Besse, élève du Cours Complémentaire de Cahors, qui a été reçue au Concours d'entrée avec le numéro 1.

Nos félicitations à la jeune lauréate.

L'INCERTITUDE du LENDEMAIN

vous fait un devoir de munir vos enfants de connaissances professionnelles pratiques leur permettant de parer à tous revers et à toute éventualité malheureuse.

LES COURS PIGIER

se chargeront de cette formation en leur apprenant, à l'aide de méthodes réputées rapidement et à peu de frais :

COMPTABILITÉ, STÉNOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE, DROIT, LANGUES, etc., COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE, etc.,

Renseignements et inscriptions reçus tous les jours, 12, Bd Gambetta, CAHORS

Vente au-dessus de la taxe

Pour vente au-dessus de la taxe, contravention a été dressée contre : Mmes Birou, de Montdomere ; Bennac, de Cras ; Courdresses, de Lalbenque ; Vidallac, de L'Hospitalet ; Brugel, de Castelnaud ; veuve Galou, à Cahors ; veuve Rougé, à Cahors ; M. Giacomo à Cahors.

Ce qu'il faut à la femme

Pour être toujours bien portante, gaie, séduisante, la femme doit prendre de temps à autre (aux changements de saison et lorsqu'elle éprouve quelque malaise) des Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée équilibre l'organisme féminin, supprime les irrégularités et les règles, évite ou réduit les vertiges, les maux de tête, les étourdissements, les bourdonnements d'oreilles, maintient la jeunesse du corps et la fraîcheur du teint. C'est aussi le meilleur remède à opposer aux accidents du retour d'âge. Se voir n'allez pas tout à fait bien, prenez des Gouttes Floride. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2^e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

Nos Echos

Le livre régionaliste.

Une des conséquences de la crise des transports et aussi de la division de la France en deux zones aura été la pénurie d'ouvrages à la devanure des libraires cadurciens qui ont fait appel, pour ne pas offrir le spectacle de vitrines désespérément vides, aux ouvrages de ceux qui, peu ou prou, ont servi par la plume notre Quercy. Pêle-mêle nous avons aperçu : « En Quercy, en flânant » d'Eugène Bosc, que préface Joseph de Pesquidoux ; la très jolie plaquette « Cahors et la vallée du Lot » dont le texte fut rédigé par notre si regretté ami Eugène Grangé, et que de ravissantes photographies de M. Dubernet de Garros illustrent ; des « poèmes » de Joseph Landès ; des « légendes quercyennes » ; « Le Vieux Cahors » de J. Daynard ; des « pages d'Histoire » et quelques autres ouvrages de Boyer d'Agen ; ceux d'Eugène Grangé et notamment son « Lot à petites journées » qui a beaucoup contribué à faire connaître le Quercy par ses hôtes du temps de guerre ; et aussi les œuvres de notre collaborateur Ernest Lafon : « Au pays des Bombanes » ; « la route du Vin de Cahors » ; « le Sain-Culotte Friacaise » ; et « les Vacances ».

Une mention spéciale est due aux ouvrages d'érudition du Chanoine Sol. Et en achevant cette revue des livres nous formulons le regret d'une absence, celle de Léon Lafage, le délicieux conteur, le maître écrivain, l'Alphonse Daudet quercyinois, auteur du « Fivre de bûis » et de la « Chevre de Pescadoire ».

Nous sommes certains que nos écrivains régionalistes auront beaucoup contribué à faire aimer Cahors et le Lot par tous les réfugiés qui y sont venus.

Le chapitre des restrictions.

L'on commence à s'apercevoir, à Cahors comme dans le reste de la France, que le mot « restriction » signifie quelque chose. Mais le plus souvent l'on s'en fait une philosophie. On boit du café sans sucre, on se met plus ou moins à un régime végétarien et on ne s'en porte d'ailleurs pas plus mal.

Mais il est des restrictions qui nous affectent davantage, qui visent les objets de consommation avérés indispensables, et entre autres le savon.

Demain, le maître d'école qui grondera l'enfant qui arrivera avec des mains sales et des oreilles douteuses s'attirera peut-être cette réponse :

« Ma mère n'a pas touché son savon. A quoi il lui sera difficile de répondre. Mais la fabrication du savon a d'autres conséquences. Que vont faire les blanchisseuses ? Va-t-on abandonner la chemise blanche dont on doit changer tous les deux jours pour la chemise bleue marine qui... durera une semaine et plus ? De toutes façons les particuliers verront — c'est bien le cas de le dire — leurs réserves fondre rapidement et si l'on ne trouve pas quelque ersatz l'on sera bien embarrassé.

L'on ne peut, en effet, croire que la Centre se chargera de blanchir quarante millions de Français. Tout au plus, celle de Cahors en blanchit une dizaine, et avouons-le, en nous en félicitant, avec bon sens mais parcimonie.

Comparaison

« Jadis, il fut un temps où les Gaulois, plus braves que les Germains, « prenaient l'offensive et, pour compenser l'excès de la population et l'insuffisance des terres, établissaient des colonies au-delà du Rhin. C'est ainsi que les régions les plus riches de la Germanie, aux environs de la forêt hessienne (comme d'Erastoshène et de certains Grecs qui la nomment Ocreynie), furent occupées par les Volques Tectosages qui s'y établirent.

« Ce peuple s'y maintient encore et y jouit d'une très grande réputation de justice et de bravoure militaire. Mais maintenant, alors que les Germains continuent à vivre dans les prairies, la pauvreté et l'endurance, conservant le même genre de nourriture et de vêtement, les Gaulois, au contraire, qui doivent à la proximité des provinces romaines et à la connaissance des denrées d'outre-mer une vie abondante et large, se sont peu à peu accoutumés à être dominés, et « vaincus dans de nombreux combats, « ils renoncèrent eux-mêmes à se comparer aux Germains pour la bravoure, » Jules César : « La guerre des Gaules ».

Cela était écrit il y a 1.980 ans ! A quelques mois près ce serait un article contemporain.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Bris de clôture. — Pour bris de clôture, le nommé André Carrade, cultivateur à Ciénèvières, est condamné à 50 fr. d'amende avec sursis.

Infraction. — Pour infraction à la coordination des transports, le tribunal condamne à 16 francs d'amende M. Lacroix, entrepreneur de transports à St-Pantaléon.

Fromages de faible qualité. — M. Gastal, négociant rue St-James, est condamné à 16 fr. d'amende pour vente de fromages présentant une teneur insuffisante en matières grasses.

Vol de bicyclette. — Le nommé Lucien Renaudier, 30 ans, démobilisé, pour rentrer chez lui, vola une bicyclette sur le Boulevard. Le tribunal le condamne à 16 jours de prison, mais tenant compte de sa belle conduite pendant la guerre, lui accorde le sursis.

Homicide et blessures par imprudence. — A la suite d'un accident survenu, près de Varaire, à un camion automobile, un réfugié belge fut tué et plusieurs autres occupants furent blessés. Le conducteur, Maurice d'Hoeneur, 45 ans, est condamné pour homicide et blessures par imprudence à 100 fr. d'amende avec sursis.

LEGUMES ALAYRAC ET PRIMEURS rue Mar-Foch CAHORS

Arrondissement de Cahors

Laramière

Avis de la Mairie. — M. le maire porte à la connaissance de ses administrés qu'ils sont autorisés à conduire leur bétail aux foires des départements voisins.

Montant

Mort d'un ancien combattant. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Urbain Francoual, décédé à l'âge de 50 ans.

M. Francoual était un ancien combattant de la guerre 1914-1918, et jouissait, dans notre commune de la plus vive sympathie.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Montcuq

Publication de mariage. — Entre Marius Lagrange, cultivateur, domicilié à Sauzet, et Céline Laureau, sans profession, domiciliée à Pélènes, commune de Montcuq.

Carnet de deuil. — Dimanche dernier, 18 août, un imposant cortège de parents et d'amis a conduit à sa dernière demeure Mme Alice Rougier, née Braman, décédée à Montcuq, à l'âge de 33 ans, après une très longue maladie. Le mari de la regrettée défunte est prisonnier de guerre.

Nous lui adressons, ainsi qu'à toute la famille en deuil, l'expression émue de nos bien vives et bien sincères condoléances.

Citation à l'ordre du régiment. — Fernand Penchenat, 1^{er} sapeur télégraphiste, nous a communiqué sa citation à l'ordre du régiment, en date du 27 juin 1940, par le général commandant la 7^e Division d'Infanterie Coloniale. Nos félicitations.

Foire du 20 août. — Cette foire a été à tous les points de vue beaucoup plus importante que celle du 1^{er} août.

Le foirail, destiné aux animaux de l'espèce bovine, était en partie occupé et nous avons tout particulièrement remarqué qu'il y avait exposé des bêtes de très belle qualité.

Une douzaine de marchands forains occupaient l'emplacement qui leur est réservé. Le marché au jardinage était copieusement approvisionné.

Il y avait sur le marché à ce destinée une grande quantité de volailles et les achats ont été effectués conformément aux prix fixés par la taxe.

Cependant, nous avons constaté, avec regret, qu'un certain nombre d'éleveurs ne craignent pas de chercher à liquider leur volaille à un taux légèrement supérieur à celui fixé par la taxation, mais les acheteurs ne se sont pas laissés faire et ils leur ont laissé leur marchandise pour compte, ce en quoi il nous est loisible de les en féliciter.

Aussi bien qu'à la fin du marché, ces mauvais vendeurs n'ayant pas pu se débarrasser de leurs volailles, ont-ils été contraints de les reprendre chez eux.

Pour l'avenir, nous ne saurions trop engager ces récalcitrants de respecter, dans toutes leurs transactions, les ordres édictés par l'autorité supérieure et, cela,

afin de ne pas être exposés à encourir une contravention pour majoration de prix.

Avant tout, il importe que nos éleveurs soient raisonnables et que, par des moyens détournés, ils ne cherchent pas à exploiter les acheteurs de leurs produits.

Cours qui ont été pratiqués : Marché aux bestiaux : Bœufs de travail, de 12.000 à 14.000 fr. ; vaches, de 10.000 à 12.000 fr. ; génisses, de 9.000 à 10.000 fr. ; taureaux, de 8.000 à 9.000 fr. ; le tout la paire ; absence totale d'animaux pour la boucherie ; porcelets d'élevage, de 400 à 500 fr. pièce suivant qualité.

Marché à la volaille : Poulets, 10 fr. ; poules, 7 fr. ; dindons, néant ; canards, 9 fr. ; pintades, 12 fr. ; lapins, vieux, 4 fr. 50 ; jeunes, 6 fr. ; tout le demi-kilo ; pigeons, petits, 9 fr. ; moyens, 12 francs ; gros, 18 fr. ; oies d'élevage, de 150 à 200 fr. ; hausse sur le dernier cours, le tout la paire ; œufs, 9 fr. la douzaine.

Marché au jardinage : choux à planter, de 10 à 15 fr. ; poireaux, de 5 à 6 fr. ; le tout le cent ; céleri et salades divers, 4 fr. ; le paquet ; choux pommes, de 2 à 5 fr. ; céleri, de 2 à 3 fr. ; salades diverses, 1 fr. ; artichauts, 1 fr. 50 ; melons, de 4 à 7 fr. ; le tout la pièce ; carottes, 4 fr. ; oignons, de 3 à 4 fr. ; navets, 3 fr. 50 ; pommes de terre, 3 fr. ; flegolets, 8 fr. ; manges-tout, 5 fr. ; haricots à écosser, 4 fr. ; ails, 6 fr. ; citrouille, 3 fr. ; tomates, 3 fr. ; raisins, 7 fr. ; pêches, de 6 à 7 fr. ; poires, de 6 à 7 fr. ; le tout le kilo ; salsifis et scorsones, 4 à 5 fr. ; échalotes, 4 fr. ; radis roses, de 0 fr. 75 à 1 fr. ; le tout le paquet ; poireaux, 3 fr. la douzaine ; cornichons et piments, de 3 à 4 fr. le cent.

Halle aux grains, pas d'apport. La prochaine foire aura lieu le samedi 7 septembre. — J. P.

Arrondissement de Figeac

St-Céré

E.P.S. de Jeunes Filles. — La rentrée pour les élèves des classes primaires est fixée au lundi 2 septembre. M. le Ministre fixera à une date ultérieure la date de la rentrée pour les écoles du second degré (Ecoles Primaires Supérieures, Ecoles Normales).

LES COURS PIGIER

ouvrent le 2 septembre 1940
1, Place Champollion, FIGEAC

Les renseignements gratuits et sans engagements y sont donnés pour les Cours de COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE, etc.,

Arrondissement de Gourdon

Meyronne

Prisonniers de guerre. — On a en fin des nouvelles de Larrouque Léopold, Sarrazac Léopold, Arlet Edmond, Labarade Charles, Chambon Gilbert, Montazel Gontran, Borie Jean, Goudouber Edmond, Rougé André, Constant Elie, Delcayri Gabriel, Delmas Robert, Delcayri Roger, Barres Marie-Jean, Castanet Lucien, Pecheyran René, Larrouque Michel, Greflet Léopold, Bordes René.

Un seul n'a pas encore écrit, Rigaud Célestin.

Salvia

Nous sommes heureux de publier une seconde liste de prisonniers de la commune qui ont donné ces jours derniers de leurs nouvelles. Ce sont : MM. Charles Lagard, Louis Cabanel, Besse Fernand, à Besancon, Georges Couderc, Alban Cépierre, Louis Liaron, Richard de Luziers.

A la gendarmerie. — M. Naeger, de la légion de gendarmerie d'Alsace-Lorraine, vient d'être nommé chef de brigade à Salvia.

Nous lui présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue. La brigade de gendarmerie de Salvia compte en ce moment six unités.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Léon BRUNET ; Monsieur et Madame Albert ALAZARD et leurs enfants ; Monsieur et Madame Pierre BRUNET ; Mademoiselle Hélène BRUNET ;

Les familles LAUCOU, BRUNES, HENRAS, BESSIERES, BELOT, BACH, BAUDEL, Madame Veuve DELCLAUD et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. le Veuve Jean-Pierre BRUNET

Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot », 46

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Tout en poursuivant sa promenade matinale, les yeux de la jeune femme fixaient la rivière limpide qui coulait paisiblement, avec de toutes petites rides à la surface. Parfois, l'eau heurtait une grosse pierre ou une branche tombée en travers de son cours, et un peu de remous se produisait.

Tout à coup, la jeune femme s'immobilisa : une hallucination créait pour elle de la vérité ! Tout à l'heure, elle pensait à Ruitz ; à présent, elle croyait le voir se dresser devant elle dans l'ombre d'un bocage.

Bonjour, madame ! Elle sursauta et eut instinctivement un geste de recul. Ce qu'elle avait pris pour une vision imaginaire était tout simplement une réalité. A trois mètres d'elle, un homme se tenait et cet homme était Ruitz... son mari.

Dans l'état d'esprit où Orane se trouvait, il lui fallut faire un effort sur elle-même pour ne pas crier d'épouvante et se mettre à fuir à la vue de ce mari si inopinément surgi à côté d'elle.

Devant son effarement, l'arrivant eut un sourire un peu triste.

— Je vous ai fait peur, madame ? — Non, répondit-elle en se ressaisissant, vous m'avez surprise ! Ma pensée était à ce moment loin, très loin de moi !

Très gentiment, elle ajouta, pour effacer la mauvaise impression de son accueil :

— Loin d'ici, mais bien près de vous... Je pensais à l'Espagne ! Elle lui tendit la main sur laquelle il s'inclina et mit un baiser des plus courtois en répétant :

— Bonjour, señora ! Je suis ravi de vous revoir, puisque votre sourire me reçoit si aimablement... Je craignais beaucoup que ma présence vous déplût ou qu'elle vous rappêlât de trop pénibles souvenirs...

Il avait cette voix chaude des peuples du Midi où semble toujours passer une caresse. Cette impression était, toutefois, corrigée par une infinie correction en cette minute de la première rencontre. A tel point qu'il parut à Orane que rien de difficile ni de rebutant pût jamais s'élever entre eux.

Cependant, sa surprise avait été si forte qu'en réaction un tremblement l'agitait des pieds à la tête, sans qu'elle pût le réprimer.

Un vieux banc de pierre, rongé de mousse, était auprès d'eux ; d'un geste accueillant, elle invita Ruitz à s'asseoir à ses côtés.

— Je viens de vous dire que je pensais à vous au moment où vous m'êtes apparu. A vrai dire, monsieur, je me demandais ce que vous pouviez être devenu depuis la guerre ?

— On a dû vous dire, ces temps derniers, que j'étais à Madrid. Elle rougit imperceptiblement.

— Ah ! vous avez été mis au courant ? — Oui, répondit-il avec une visible satisfaction. Depuis quelques mois, j'attendais un signe de vous pour apparaître... M'étonnant même, parfois, que me sachant dans cette grande rafe que à répandu tant de sang sur la terre d'Espagne, vous n'avez pas encore eu la pensée de vous informer de celui qui vous touchait, légalement, de si près. J'attendais simplement, señora, pour me présenter devant vous, qu'un encouragement de votre part m'y autorisât... Ce qui ne signifie pas que j'étais indifférent à votre sujet. J'ai, par deux fois déjà, cherché l'occasion d'avoir de vos nouvelles.

Si léger que fût le reproche, Orane le sentit.

Il fallait se rendre à l'évidence et reconnaître que cet homme qui lui avait sauvé la vie était en droit d'attendre d'elle, ne fût-ce que par reconnaissance, certaines marques d'intérêt.

— Je vais de suite m'excuser et vous expliquer pourquoi, jusqu'ici, je n'ai pas semblé m'inquiéter de vous.

— Oh ! protesta-t-il doucement, je ne vous reproche rien, señora.

— Mais je désire que vous sachiez combien j'ai été souffrante depuis mon retour en France. Les événements auxquels j'avais assisté là-bas ébranlèrent si fortement mes nerfs que je perdis par la suite toute volonté et tout ressort. Je n'avais plus aucun goût, aucun désir d'activité. J'étais devenue une pauvre patraque qui ne réagissait plus, et je vous assure que j'ai eu du mal à reprendre pied dans l'existence.

Cet accablement était à prévoir, après les heures épouvantables vécues à Barcelone, acquiesça-t-il, sans vouloir en discuter, bien qu'une dépression de douze mois lui parût excessive. Heureusement, poursuivit-il, vous étiez de retour auprès de vos parents... et cette ambiance vous était favorable.

— Oui, grâce à leur sollicitude, j'ai remonté lentement la pente... Le physique est guéri et le moral va mieux. C'est, néanmoins, seulement dans ces derniers temps que j'ai pu m'enquérir de votre sort.

— Vous n'avez pas désiré, auparavant, avoir de mes nouvelles ? De nouveau, elle rougit. Malgré le ton d'indifférence affectée, elle sentait l'étonnement ou le reproche.

— Je ne le pouvais pas ! balbutia-t-elle. Je viens de vous dire que j'étais incapable de penser et d'agir.

— Mais, vos parents ? — Une ombre voila le doux visage d'Orane. Elle hésitait... n'osant tout dire.

— Je dois vous avouer que vis-à-vis d'eux ma situation était un peu délicate, expliqua-t-elle d'une voix incertaine.

Puis, raidissant son énergie défaillante, elle continua :

— Pardonnez-moi mon hésitation, señor. Je connaissais le caractère autoritaire et emporté de mon père et je n'avais pas osé lui avouer ce mariage. Je me trouvais donc avec les miens dans un état d'équivoque assez gros de conséquences.

— Ah ! vous n'avez pas parlé de moi à vos parents ? — Non ! C'est précisément pour me donner le courage de cet aveu, que j'ai cherché à avoir de vos nouvelles. Cela n'a pas été sans difficultés, car je ne vous connaissais que sous le nom de Ruitz... Etait-ce un nom de famille ou un prénom ? Je l'ignorais. Vous aviez gardé notre acte de mariage, je ne pouvais me renseigner... il aurait pu y avoir plusieurs soldats s'appelant ainsi.

Elle s'arrêta, pensant qu'il allait l'éclairer sur ces points. Comme il gardait le silence, elle dit encore :

— C'est après une attente de quinze jours à trois semaines que j'ai été convoquée à l'ambassade pour obtenir des éclaircissements.

— Et là, on vous a parlé beaucoup de moi ? — Très peu, au contraire ! J'ai simplement appris que vous étiez vivant et que vous vous trouviez à Madrid.

Dernière heure

M. Scapini est chargé de traiter avec le Reich la question des prisonniers de guerre

M. Scapini, député, grand mutilé de guerre, est chargé par le gouvernement français de traiter avec le gouvernement allemand les questions relatives aux prisonniers de guerre.